



Incapacite permanente suite à accident et perte de travail

Par **julialabrune**, le **23/04/2010 à 10:30**

Bonjour,
suite à une chute le 13 decembre 2009,je suis en arrêt de travail.j'occupe un poste en suisse.mon employeur ne veut pas me revoir avant que g récupérer 100% de mes capacités ce qui est loin d'être le cas!(fracture de l'épaule suivie d'une algodystrophie).A t'il le droit de me licencier?Je dois passer entre les mains d'un expert médical car g souscrit une assurance accidents de la vie:dois je communiquer le résultat à mon employeur?merci d'avance!!!!

Par **Cornil**, le **25/04/2010 à 18:04**

Bonsoir "julialabrune"
Emploi de droit français ou de droit suisse?
Car je n'ai aucune compétence en droit du travail suisse...
A+

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)